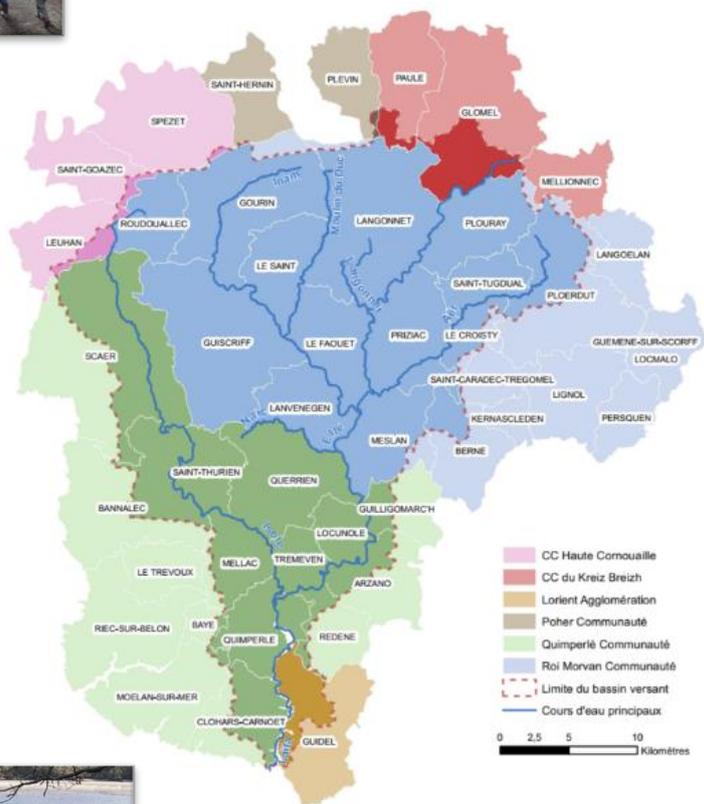




EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU SUR LE TERRITOIRE

Synthèse pédagogique



Informations techniques relatives à l'étude

Note de contexte

Cette synthèse a été réalisée à partir des résultats de « l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire Ellé-Isole-Laïta ». Cette étude avait pour objectifs de :

- Mieux comprendre les interactions entre ressource et usages de l'eau
- Chiffrer, autant que possible, les retombées économiques de la préservation de la ressource
- Analyser l'ampleur des politiques publiques du territoire en matière de gestion de l'eau, tant du point de la vue des maitres d'ouvrage que des financeurs
- Evaluer dans quelle mesure le PASE (Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau) répond aux (nouveaux) enjeux tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Cette étude a été commandée par le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta, et pilotée par le Groupe de Travail Eau et Economie de la CLE du SMEIL qui a suivi chacune des étapes de validation de l'étude.

Chaque volet de l'étude a fait l'objet d'un rapport détaillé précisant le champ d'étude, la méthodologie et les limites des résultats.

Enfin, l'étude n'aurait pas pu aboutir sans la contribution des acteurs du territoire (maitres d'ouvrages, financeurs, usagers, etc.). Nous tenions à remercier la cinquantaine d'interlocuteurs sollicités pour le temps consacré.

Contacts référents du SMEIL



Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL)
1, rue Andreï Sakharov - CS 20245 - 29394 Quimperlé Cedex
Ligne directe : 02.98.09.00.46
Portable : 06.19.02.67.49

<http://www.smeil.fr/>

Romain SUAUDEAU, Directeur du SMEIL et animateur du SAGE Ellé-Isole-Laïta

Vanessa THORIN, Technicienne chargée de la mise en œuvre du SAGE Ellé-Isole-Laïta

Equipe projet mandatée



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Fady HAMADÉ, Directeur de l'IREEDD

hamade.fady@ireedd.com – 06.15.59.61.29

Pauline JANVIER, Chargée d'étude IREEDD

pauline.janvier@ireedd.com – 06.48.98.30.71

De l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité, ça sert à quoi ? Ou plutôt, ça sert à qui ?

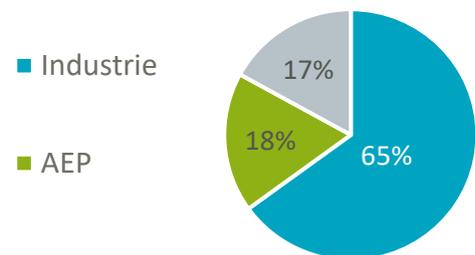
CARACTERISATION DES USAGES DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT (BV)

Le bassin versant Ellé-Isole-Laiïta héberge de nombreux milieux naturels, aux fonctionnalités multiples et essentielles à la vie : 1600 km de cours d'eau dont 70% en têtes de BV, 13 700ha de zones humides, 900 plans d'eau, etc. La préservation de la fonctionnalité de ces écosystèmes conditionne les usages de l'eau sur le territoire.

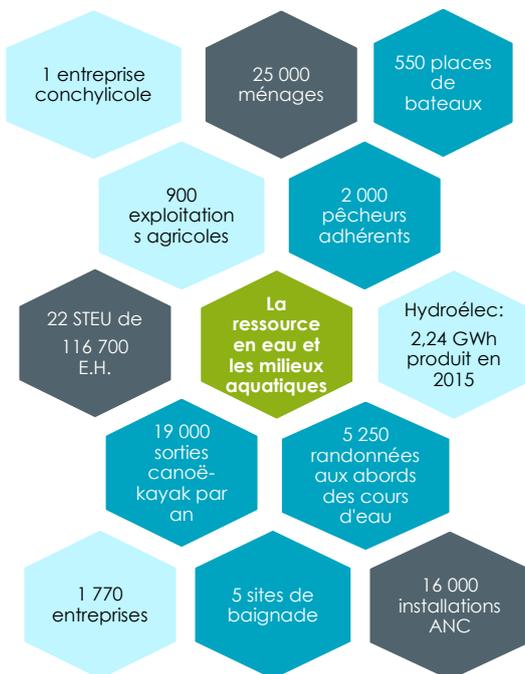
LES USAGES DE L'EAU

En 2013, le bassin versant Ellé-Isole-Laiïta a fourni 12 millions de m³ d'eau à l'ensemble des usagers du territoire, dont 65% était destinée au secteur industriel (7,8 Mm³). L'alimentation en eau potable des populations résidentes et touristiques représentait 2,16 Mm³, soit environ 1/5 des besoins totaux. Le secteur agricole consommait quant à lui environ 2 Mm³ pour l'irrigation et l'élevage. Les prélèvements sont à la baisse, -16% entre 2008 et 2014, principalement expliquée par la réduction des prélèvements industriels.

Répartition des besoins en eau par type d'usage (%)



Synthèse des usages de l'eau



L'importance de la ressource en eau ne saurait se cantonner à ces usages extractifs. Par exemple, la ressource en eau constitue également un support pour les usages récréatifs non marchands (kayak, baignade, pêche, promenade, etc.) et génère un bien-être pour l'utilisateur. Par ailleurs, les usages marchands tels que la conchyliculture bénéficient quant à eux des ressources indirectes fournies par les milieux aquatiques (ressources halieutiques, coquillages).

LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS PAR LES MILIEUX AQUATIQUES

Quel que soit l'usage, la ressource en eau et l'écosystème qui la compose fournissent donc des services au territoire, appelés **services écosystémiques**. Toute dégradation de la ressource conduit à une altération des services rendus et peut, à court ou moyen terme, mettre en péril l'usage ou contraindre l'utilisateur à engager des dépenses compensatoires jusque-là non nécessaires.

Chaque activité anthropique mobilisant la ressource en eau exerce sur celle-ci une pression qu'elle soit quantitative ou qualitative. Par exemple, les prélèvements en eau de surface réduisent les débits dans les cours d'eau. De même, bien que maîtrisés, les rejets domestiques, industriels et les pollutions diffuses agricoles perturbent la qualité des milieux aquatiques. Le tableau suivant synthétise les pressions quantitatives et qualitatives exercées par les activités du bassin versant :



Les usagers bénéficient de services rendus par les écosystèmes aquatiques et les politiques publiques régulent l'utilisation de la ressource. Et si la situation se dégradait ?

IMPACT DE LA DEGRADATION DE LA RESSOURCE EN EAU – COUT DE L'INACTION

CONSTATS

Les acteurs publics et privés investissent en faveur de la ressource en eau : les industriels équipent leurs usines de process de traitement des eaux rejetées, les agriculteurs recourent à des systèmes d'irrigation moins gourmands en eau et améliorent leurs pratiques en matière de traitements phytosanitaires, les collectivités investissent pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable et reconquérir la qualité des milieux aquatiques, etc.

De telles actions répondent à un constat partagé : préserver la ressource en eau aujourd'hui, c'est préserver des milieux fonctionnels plus résilients, qui assure au territoire la pérennité des activités, marchandes et non-marchandes, de demain. Sans qu'un chiffrage soit toujours possible, les acteurs perçoivent le coût que le territoire aurait à supporter si la ressource venait à se dégrader (arrêt ponctuel de l'activité, surcoût de traitement de l'eau ou des coquillages suite à une pollution du cours d'eau, etc.).

Conséquence de la dégradation des services rendus par les écosystèmes aquatiques



Sous la forme de scénario, l'étude a proposé une approche de certains coûts consécutifs à cette dégradation, dont les paragraphes suivants en font la synthèse.

EXEMPLES D'IMPACTS DE LA DEGRADATION DE LA QUALITE DES EAUX

- **Impacts sur l'alimentation en eau potable.** Une augmentation de la concentration des nitrates et pesticides, entraînant des traitements complémentaires pour ces deux paramètres, entrainerait **un surcoût de traitement estimé à 450 000 €/an pour les services d'eau du bassin versant.**

Impacts sur l'activité conchylicole. Ces activités sont exposées aux pollutions bactériologiques et aux épisodes de turbidité (érosion par exemple). Par exemple, en 2018, une pollution bactériologique de la Laïta a entraîné une perte de 1,2 tonnes de moules et la fermeture de l'établissement pendant deux semaines, générant une perte de chiffre d'affaire de 15% (soit 4 000€).

EXEMPLES D'IMPACTS DE LA REDUCTION DE LA DISPONIBILITE EN EAU

- **Impacts d'une rupture de l'alimentation en eau potable.** Les collectivités investissent pour la sécurisation de la fourniture d'eau potable (interconnexions entre collectivité, renforcement des capacités de production, amélioration des rendements de réseaux, etc.). Compte tenu de l'obligation de fournir de l'eau potable à l'ensemble des abonnés, une rupture de la desserte en eau potable (liée à une pollution accidentelle), compensé par la distribution d'eau en bouteille aux habitants, engendrerait **un coût journalier de 57 000€ pour Quimperlé Communauté et 35 000€ pour Roi Morvan Communauté.**
- **Impacts d'une rupture d'approvisionnement en eau de surface des industriels.** De même, un certain nombre d'industriels prélèvent leurs eaux brutes directement dans l'Isole et l'Inam. Une pollution accidentelle impliquant l'arrêt des prélèvements d'eau entraînerait **une perte de chiffre d'affaire de 900 000€/jour pour les industriels sur l'Isole, et de 130 000 € pour les industriels prélevant dans l'Inam.**
- **Impact d'un changement de culture en prévision d'une année sèche.** En prévision de restrictions d'eau lors d'une année sèche, un exploitant qui renoncerait à la culture de légumes pour cultiver du maïs, moins consommateur d'eau mais moins lucratif, **verrait sa marge brute réduite de 1 000 à 1 800 €/hectare.**

QUELS BENEFICES RETIRE LE TERRITOIRE D'UNE GESTION VERTUEUSE DE LA RESSOURCE EN EAU ?

- **Dans un contexte de changement climatique,** la résilience du territoire, autrement dit sa capacité à s'adapter au plus tôt et préserver les fonctions essentielles des écosystèmes, limite les impacts négatifs du changement climatique.
- **Réduction des dommages liés aux crues.** Suite aux crues des années 2000 et 2013 qui ont respectivement généré des dommages à hauteur de 14,6 M€ et 1,7 M€, les nombreux travaux réalisés en Basse ville de Quimperlé ont permis de réduire les **dommages moyens annuels, désormais estimés à 300 000 €/an.** Le territoire s'est doté d'un PAPI pour poursuivre les efforts de réduction de l'exposition des personnes et des biens au risque inondation et la réflexion porte dorénavant sur l'amont et les zones d'expansion des crues.
- **Action de lutte contre l'érosion.** La restauration de berges, l'entretien et la restauration du bocage agricole et les plantations limitent les phénomènes d'érosion. Ces actions génèrent des bénéfices environnementaux, notamment la préservation du capital sol, et des bénéfices économiques. Par exemple, pour les agriculteurs (amélioration des rendements à la parcelle) et pour les services d'eau (moindres coûts de traitement de la turbidité). Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laiïta, ces **bénéfices annuels sont estimés à 50 000 €/an.**
- **Préservation des activités récréatives liées à l'eau.** La ressource en eau et les milieux aquatiques sont le support de nombreuses activités récréatives : pêche, canoë-kayak, promenade aux abords des cours d'eau.
- Toutes activités confondues, on les estime à 150 000 sorties par an. **Le bien-être procuré par ces activités récréatives est estimé à 4,8 M€/an.**
- **Préservation du patrimoine naturel lié aux milieux aquatiques.** Les collectivités locales investissent pour la préservation des milieux aquatiques. Les rivières du territoire Ellé-Isole-Laiïta représentent un patrimoine pour les habitants. **La valeur de ce patrimoine peut être estimée approximativement à 1 M€/an, approximation correspondant à la disposition à payer pour préserver le bon état des cours d'eau.**

Des pressions non maîtrisées sur les milieux aquatiques entraînent une dégradation voire une disparition de ces espaces naturels. La réduction de la disponibilité de la ressource en eau et des services écosystémiques associés impacte les usagers actuels de l'eau, et limite la capacité des usagers futurs à jouir de cette ressource dans les mêmes conditions. Le non-respect du principe pollueur-payeur contraint les acteurs publics à compenser le coût de la dégradation des écosystèmes, non supportés par les usagers qui en sont responsables. Le renforcement du contrôle et de la réglementation doit concourir à mieux faire respecter ce principe, inscrit dans la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

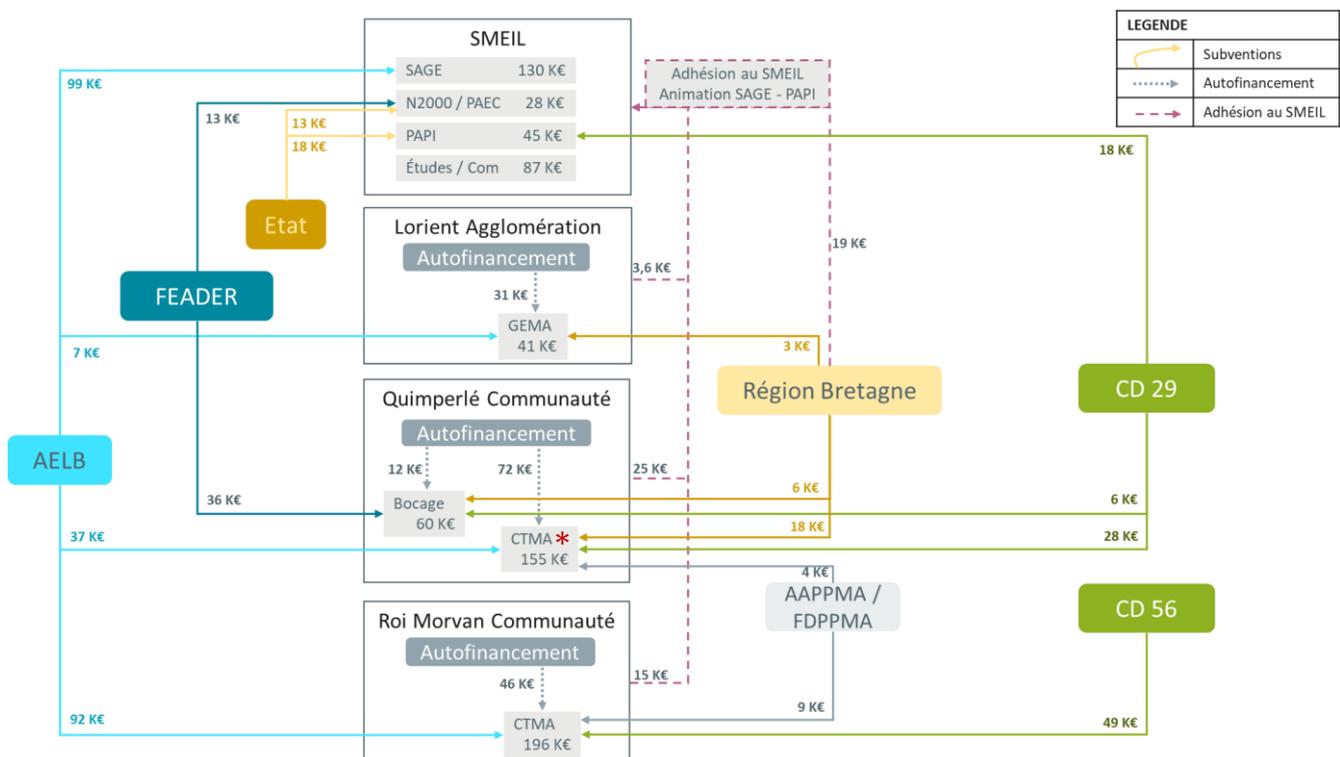
Depuis 10 ans, les acteurs publics en charge de la gestion de l'eau mettent en œuvre et financent des politiques publiques de gestion de la ressource en eau.

CIRCUITS FINANCIERS LIES A LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

En matière de gestion du grand cycle de l'eau, en moyenne, sur la période 2013-2018, **742 K€ sont investis par an en faveur de la biodiversité, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Les partenaires financiers (AELB, Etat, FEADER, conseils départementaux et région Bretagne) interviennent à hauteur de 65% du montant total de ces dépenses, soit environ 475 K€/an.** 8,2 ETP sont déployés pour la mise en œuvre des actions sur le bassin versant, pour un coût annuel de 420 K€ (comprenant l'animation et le suivi des actions, ainsi que les interventions de terrain réalisées en régie pour Quimperlé Communauté).

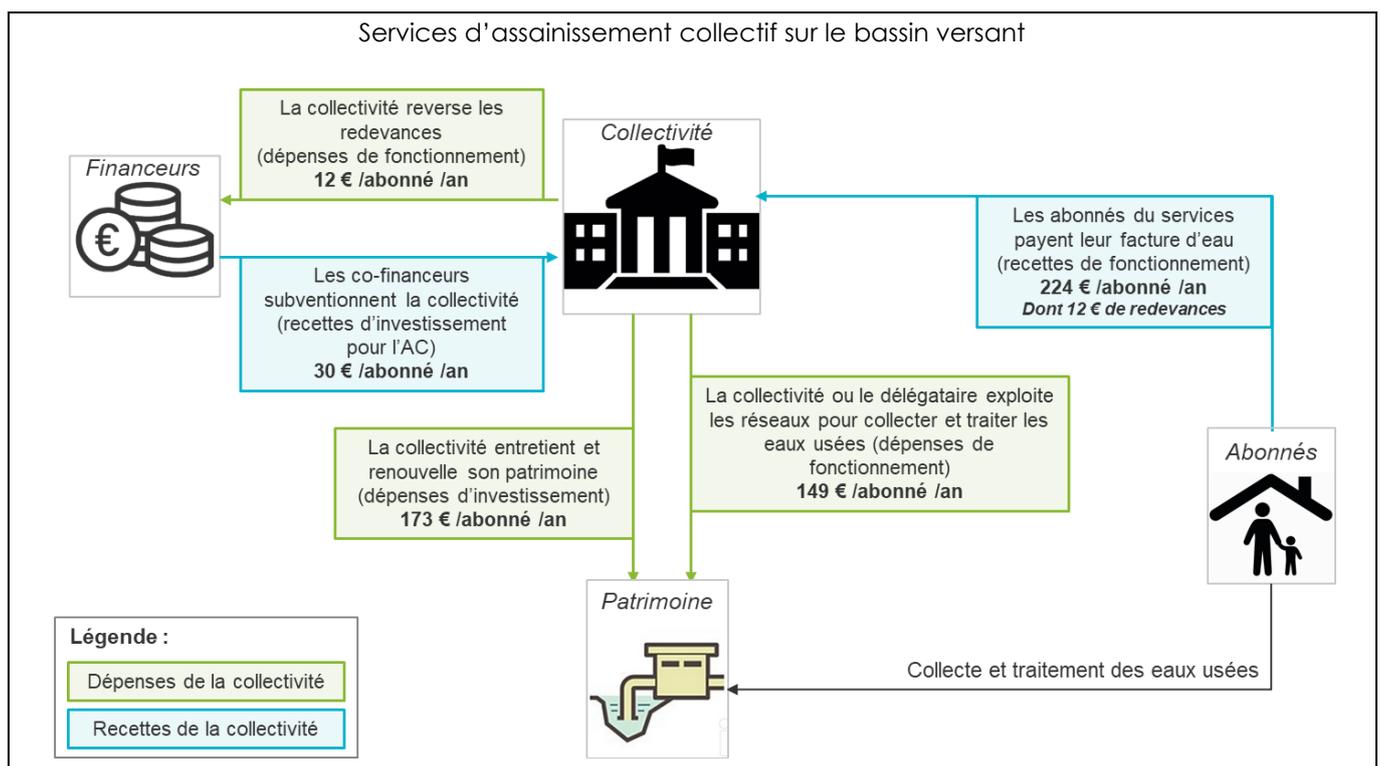
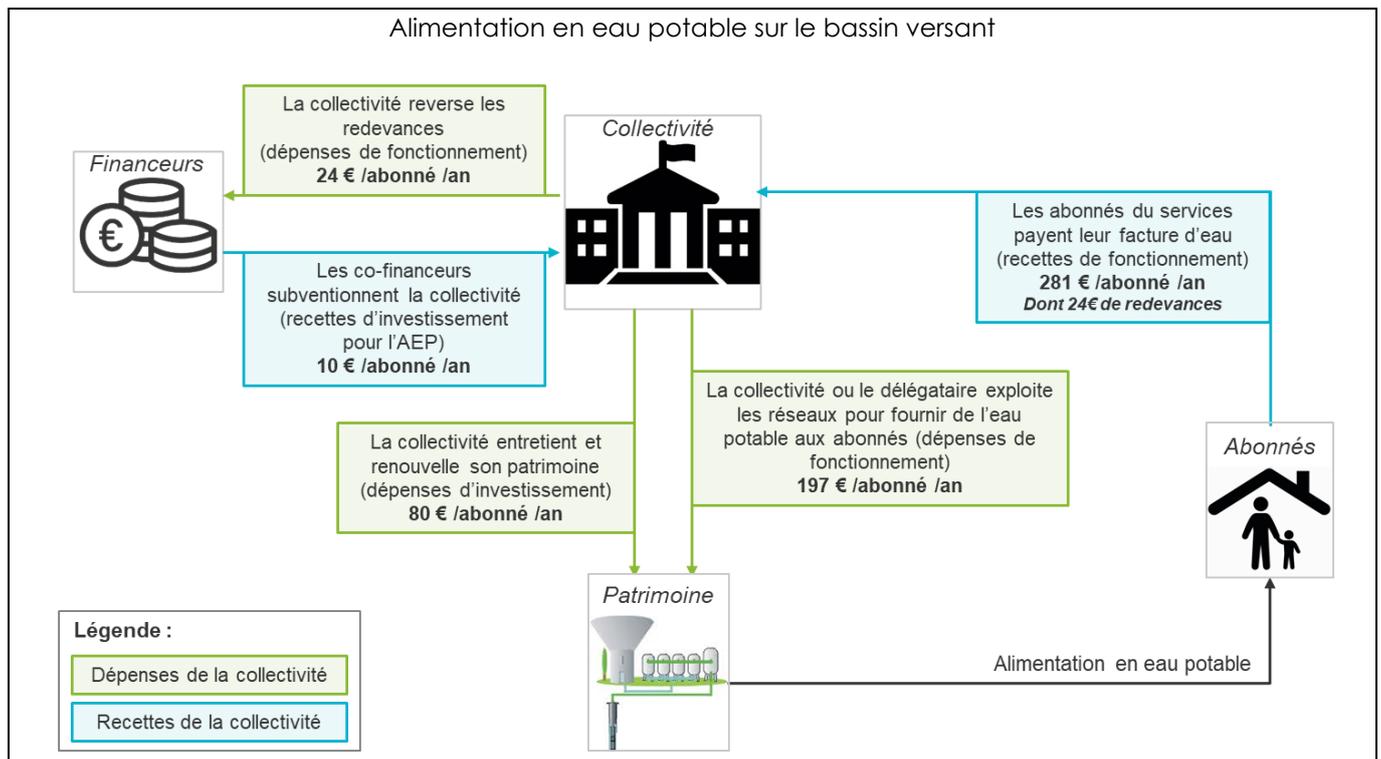
Le schéma suivant illustre, pour chaque maître d'ouvrage encadrés en gris, les missions exercées (GEMA, bocage, PI, etc.), les montants engagés par type de mission et l'origine des subventions (par financeur).



* **Note de lecture** : Quimperlé Communauté dépense environ 155 K€ / an dans le cadre de la mise en œuvre du CTMA, financé à hauteur de 36K€ par l'AE Loire Bretagne, 30K€ par le CD 29, 20 K€ par la région Bretagne et 4K€ par les associations de pêche. 65K€ sont autofinancé par QC.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Sur la période 2013-2019, pour renouveler et entretenir leurs patrimoines, les services ont investi environ **3 M€/an pour l'eau potable et 4,7 M€/an pour l'assainissement collectif.** 11 ETP sont déployés pour la gestion de ces services sur le strict bassin versant.

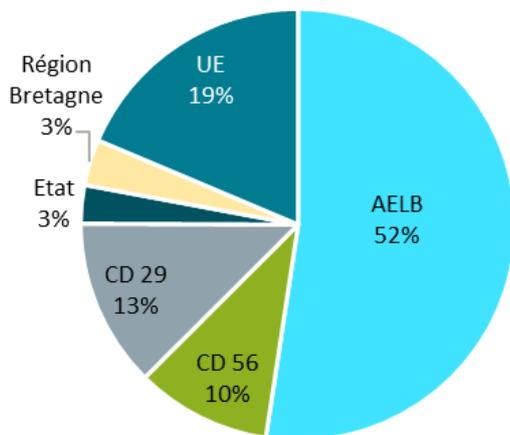


D'après les données disponibles, le coût total par abonné du service de production et de distribution d'eau potable, comprenant l'entretien du patrimoine, s'élève à 277€ /abonné /an. Pour l'assainissement collectif, le coût total de la collecte et du traitement des eaux usées s'élève à 322€ /abonné /an. Le niveau plus élevé du coût de l'assainissement s'explique notamment par l'importance de l'investissement par abonné.

L'ensemble de ces résultats doivent être interprétés avec précaution car ils sont le fruit de données non exhaustives qui ont pu faire l'objet d'approximations. Par ailleurs, ils reflètent les années 2013-2018. S'agissant de l'analyse des dépenses d'investissement, l'ampleur des investissements programmés sur cette période impacte donc les résultats (c'est particulièrement le cas pour l'assainissement collectif).

LA POLITIQUE D'AIDE DES FINANCEURS EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU

Sur la période 2008-2017, le bassin Ellé-Isole-Laiïta a bénéficié de 33,4 M€ de subventions pour la gestion de l'eau, soit 3,34 M€ en moyenne annuelle.



L'Agence de l'Eau Loire Bretagne apparaît comme principal financeur des politiques de l'eau sur le bassin, avec **plus de la moitié des subventions** versées sur la période.

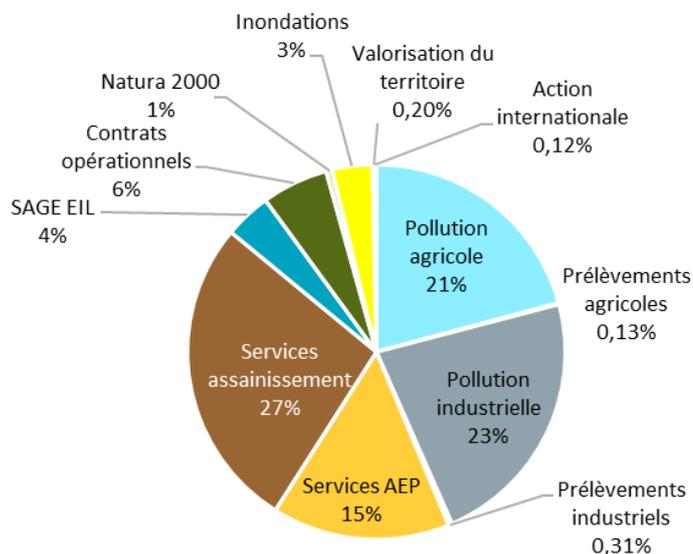
L'union Européenne, qui intervient auprès des agriculteurs dans le cadre du second pilier de la PAC, et sur le financement de l'animation Natura 2000 verse 19% des financements.

Les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan interviennent respectivement à hauteur de **13% et 10%** sur la période. La **Région Bretagne et l'Etat** (qui intervient principalement sur la thématique inondations) interviennent **chacun à hauteur de 3%**.

Parmi les subventions versées sur la période, **près de la moitié sont destinées aux services publics d'eau potable et d'assainissement (42% dont 27% pour l'Assainissement et 15% pour l'AEP)**. 23% sont destinées aux **industriels** pour des opérations de lutte contre la pollution, et **21% au secteur agricole**.

11% de ces subventions ciblent des actions de protection de l'environnement, par le biais du SAGE, de l'animation Natura 2000 ou de contrats opérationnels. **3%** sont destinées à des actions de **protection contre les inondations** (PAPI et hors PAPI).

Enfin, **environ 107K€** (soit 0,32%) financent des actions de solidarité internationale et de valorisation du territoire.



Le Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE) validé en 2018 s'inscrit dans la continuité des efforts fournis jusqu'ici. A combien s'élèvent les dépenses du PASE ? Qui financera le PASE ?

EVALUATION ECONOMIQUE DU PASE

CONTENU DU PASE

Fin 2018, la CLE a souhaité se doter d'un outil opérationnel afin de poursuivre et élargir l'action engagé dix ans plus tôt par le SAGE EIL. Le PASE est une feuille de route actualisée du SAGE, composée de 140 actions, parmi lesquelles :

- Des actions déjà inscrites dans d'autres documents de planification (CTMA, schémas directeurs...)
- Des actions complémentaires, non recensées ailleurs et issues des réflexions portées dans le cadre du SAGE.

Le PASE n'a pas de valeur réglementaire. Il a vocation à recenser les actions qui répondent aux 8 enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, une quinzaine de maitres d'ouvrage sont concernés par le PASE.

CHIFFRAGE DU PASE

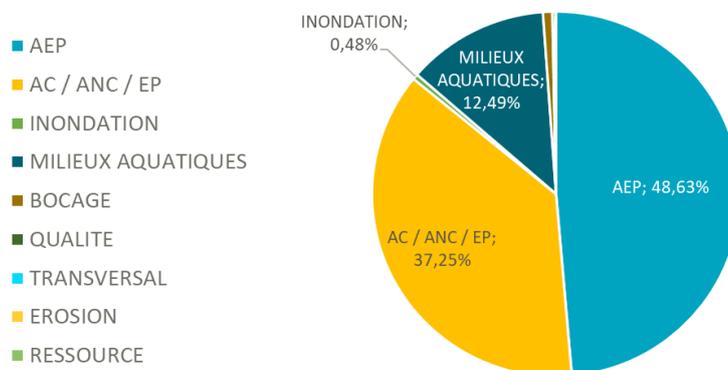
Au total, **le PASE engage 48 millions d'euros d'investissement sur 5 ans (2020-2024), correspondant à un rythme annuel moyen de 9,6 millions d'euros**, dont 1,4 M€ pour la réhabilitation ANC. L'ambition affichée du PASE s'inscrit donc dans la continuité des investissements actuellement portés par les maitres d'ouvrages, estimés à 8,2 M€ /an (hors ANC). Toutefois, un certain nombre de missions nouvelles sont inscrites au PASE afin d'élargir le champ d'action des politiques publiques, notamment les actions zones humides, amélioration de la connaissance (espèces exotiques envahissantes, plans d'eau, etc.).

A ce titre, les mesures motivées par l'existence d'un SAGE sur le territoire, non répertoriée dans d'autres outils de planification, représentent 3% du montant total du PASE, soit 300 000 €/an.

Le chiffrage du plan d'actions sur 5 ans est prévisionnel et s'étalera probablement sur un temps de mise en œuvre plus long. Le schéma suivant présente la répartition du montant annuel du PASE par thématique :

- 50% du montant total du PASE finance des investissements liés à l'AEP (amélioration des rendements de réseaux, sécurisation de la ressource, etc.).
- 37% du montant total du PASE sont alloués aux enjeux liés à l'assainissement (AC et ANC) et les eaux pluviales.
- 12,5% des actions sont destinés sur la préservation des milieux aquatiques (restauration, entretien, continuité écologique, etc.).

Ventilation du montant annuel du PASE par thème
(en %, hors coût RH)



Le montant des mesures travaux représentent 97% du montant total du PASE.

FINANCEMENT DU PASE

Le taux d'aide moyen, toutes actions confondues, est d'environ 30%. 70% du PASE est donc financé par les maitres d'ouvrages et donc indirectement par les usagers et le contribuable.

- Toute action confondue, la mise en œuvre du PASE représente un reste à charge de 57€ /hab. /an sur le périmètre de Quimperlé Communauté.
- Les actions portées par Eau du Morbihan sur le périmètre Ellé-Inam représentent 111€ /hab. /an.
- Les montants annuels restant à la charge des habitants des autres collectivités (RMCom hors actions de Eau du Morbihan, Lorient Agglo, le SMEIL, les villes de Quimperlé, Clohars et Guidel) représentent des montants bien inférieurs, ne dépassant pas 3,5€ /hab. /an.
- En revanche, le financement de la réhabilitation des installations ANC et les travaux d'amélioration de la continuité écologique, à la charge des propriétaires privés, représentent des coûts d'investissements conséquents (de 7 000€ à 10 000€ par propriétaire). Ce sont des dépenses ponctuelles qui nécessitent une trésorerie suffisante pour engager de telles sommes, trésorerie que les ménages n'ont pas toujours à disposition. Une vigilance particulière est à donner au financement de ces actions, dans un contexte où les partenaires financiers réduisent leurs taux d'intervention.

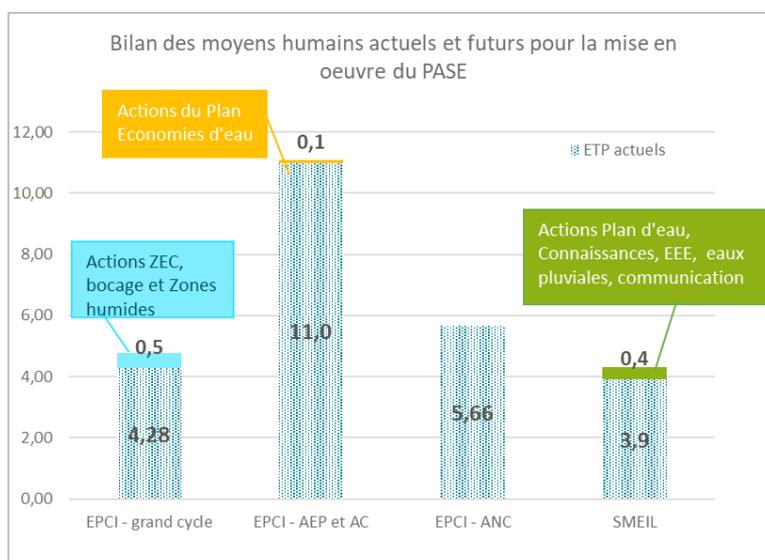
Nb : les coûts présentés ici concernent le strict bassin versant EIL.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PASE

La mise en œuvre de ce programme d'actions repose majoritairement sur les agents des services publics (EPCI, EPTB, agents communaux, etc.), estimés à 25 ETP.

Les nouvelles missions chiffrées dans le PASE nécessiteraient de renforcer les équipes actuelles, à hauteur de 1 ETP, affecté aux 3 missions suivantes :

- Animation des actions en lien avec les économies d'eau
- Animation des actions ZEC, bocages et ZH
- Animation des actions plan d'eau, EEE, connaissances, eaux pluviales.



L'estimation des besoins en moyens humains doit être mise en perspective avec la disponibilité des fonds publics pour le financement de ces ressources.

Pour aller plus loin...

Pour comprendre le cadre institutionnel et réglementaire de la politique de l'eau en France, nous vous proposons une vidéo complémentaire au présent document, produite par les agences de l'eau à l'occasion du 6ème forum mondial de l'eau :

<https://www.youtube.com/watch?v=qwZrLjGkSrY>